



Modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de Nogent-sur-Oise

Pièce 4c - Extrait du plan de zonage (partie Ouest au 1/2500e)

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 10 octobre 2019

Modification simplifiée n°1 du PLU approuvée le 18 février 2021

Modification de droit commun n°2 du PLU approuvée le 15 décembre 2021

Modification de droit commun n°3 du PLU approuvée le 18 décembre 2023

Modification de droit commun n°4 du PLU approuvée le 08 juillet 2024

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 09/10/2025

Le Maire de Nogent-sur-Oise

Légende

Les différentes zones du PLU

Les zones urbaines (U)

UA Quartiers anciens de type traditionnel pouvant accueillir des logements, des commerces, des services, de l'artisanat et des équipements

UB Tissu urbain constitué de formes d'habitat variées (collectif, individuel) et des fonctions urbaines diversifiées (habitat et activités)

UC Ensembles coordonnés d'habitations collectives pouvant accueillir des activités en pied d'immeuble

UE Zones d'activités commerciales, artisanales et industrielles et emprises ferroviaires

UF Zone destinée à accueillir des équipements d'intérêt collectif et services publics

UH Quartiers d'habitat pavillonnaire peu dense, isolé ou sous forme d'opérations d'ensemble

La zone à urbaniser (AU)

1AUe Zone à urbaniser à vocation dominante d'activités économiques

La zone agricole (A)

A Zone agricole

La zone naturelle (N)

N Zone naturelle faisant l'objet d'une protection forte, correspondant aux espaces à protéger en raison de l'intérêt des sites, des paysages, des milieux naturels ou des risques naturels

Ni Secteurs de la zone naturelle correspondant à des jardins familiaux ou à des cœurs d'îlots constitués de jardins privés à préserver

NL Secteurs de la zone naturelle à vocation de loisirs de plein air (parc Hébert, marais Monroy)

Nc Secteur de la zone naturelle accueillant une carrière

Limite de zone

Espace boisé classé (art. L.113-1 et suivants du CU)

Emplacement réservé (art. L.151-41 du CU)

Périmètre de 500 m autour de la gare de Creil (articles L.151-35 et 36 du CU)

Servitude de taille minimale de logement (art. L.151-14 du CU)

Servitude d'attente (art. L. 151-41-5° du CU)

Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Patrimoine bâti remarquable (art. L.151-19 du CU)

Bâti remarquable isolé (le numéro renvoie au Titre VI. Annexes du Règlement du PLU)

Ensemble urbain remarquable

Éléments constitutifs de la trame verte et bleue à protéger (art. L. 151-23 du CU)

Alignement d'arbres à préserver

Zones humides

ZNIEFF de type 1

Espaces verts paysagers à préserver

Tableau des emplacements réservés				
ER N°	Affectation	Bénéficiaire	Parcelles	Superficie en m²
1a	Élargissement de la rue de Bouleux	Commune	AL : 232p, 136p, 137p	79
1b	Élargissement de la rue de Bouleux	Commune	AO : 571, 578, 568, 569	698
2	Création d'un pont au-dessus de la voie SNCF et de stationnement public	Commune	AY : 86p, 89p, 92p, 201, 202	1 469
3	Aménagement d'une voie d'accès depuis la rue Désiré Vêret	Commune	AI : 95	645
4	Aménagement du carrefour avenue de l'Europe / rue Carnot	Commune	AT : 145p, 146p, 102p	890
5	Aménagement d'une voie d'accès depuis la rue de la Paix	Commune	AI : 204p, 180p, 177, 221	722
6	Création d'un parc nature sur Marais Monroy	Commune	AK : 40, 41, 42p, 46, 50p, 51p, 395, 396, 397, 398, 658, 662 AO : 268, 65, 269, 125, 124, 253, 120, 119, 118, 68, 67, 63, 122, 123, 121, 128, 113, 114, 115, 116, 117, 111, 112, 254, 109, 110, 108, 261, 107, 106, 105, 263, 71, 496, 103, 104, 123, 130, 131, 255, 256, 404, 405, 272, 273, 99, 101, 98, 97, 96, 95, 94, 93, 92, 91, 90, 178, 185, 186, 133, 257, 131, 258, 137, 138, 139, 136, 140, 259, 141, 260, 142, 143, 301, 300, 146, 359, 299, 361, 362, 363, 328, 241, 327, 238, 365, 364, 305, 352, 366	86 232
7	Aménagement de l'entrée de ville au niveau de la rue du Pont Royal	Commune	AW : 92, 93, 94, 95, 96, 97, 101, 136, 137, 151, 134, 150, 89, 88, 87	2 800
8	Aménagement d'une liaison douce reliant le stade du Moustier à la rue Saint-Just	Commune	AP : 186, 188	3 677
9	Logements pour étudiants sur 7 étages et espaces de formation au rez-de-chaussée de l'immeuble.	Commune	BL : 146	837
10	Restructuration du centre de loisirs Marcelin Berthelot	Commune	AN : 10p, 11, 12p, 13p, 14 AO : 238p	4 665
11	Réalisation d'une opération de maintien-développement de l'activité économique de l'avenue du 8 mai, et opération de redynamisation du centre urbain de la ville	Commune	BH : 67, 66, 123, 160, 161	4 427
12	Création d'un pont au-dessus de la voie SNCF	Commune	AY : 176, 187, 186, 177, 178, 192, 179, 199, 185, 180, 193 BD : 150, 134, 133, 131, 135, 151, 137, 152, 149, 132	4 282
13	Aménagement d'une voie reliant les rues Nelson Mandela et Désiré Vêret	Commune	AK : 571, 523, 529	1 611
14	Opération de structuration urbaine du quartier Carnot	Commune	AV : 247, 240, 346, 315	1 390
15	[SUPPRIMÉ DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION N°4]			
16	Création d'un accès et d'un parking pour le futur cimetière	Commune	AD : 127, 128, 129, 130, 137	1 111
17	Création d'une voie reliant la RD 200 à la zone d'activités de Sauley	Commune	AK : 654, 372p AO : 623p, 376, 270, 61p, 49p, 48p, 45p, 44p	8 737
18	Projet de mise à 2x2 voies de la RD 200 entre la RD 1016 et la RD 1017	Commune	AO : 164, 165, 169, 212p, 292, 279, 322, 329, 351, 354, 382p, 383, 385p, 387, 389p, 591, 593, 612p, 613p, 614p	8 479

p = partiel

